



Après avoir défini vos objectifs, votre horizon et votre dose de risque, vous connaissez votre profil d'investisseur. Reste maintenant, et ce n'est pas le plus simple, à choisir le ou les types d'épargne qui vont faire de vous un épargnant avisé, en distinguant les contenants, les contenus et les produits. Bienvenue dans le maquis des placements !

FAITES VOS CHOIX, ÉTAPE APRÈS ÉTAPE

Épargner, c'est mettre de l'argent de côté. Oui, mais dans quoi et comment concrètement investir cet argent ? En fonction de vos objectifs (précaution, projets, retraite), de votre horizon de placement (court, moyen ou long terme) et de votre tolérance au risque, vous allez devoir faire des choix en procédant par étapes.

➤ Choisissez un type d'épargne

Vous voulez une épargne liquide de précaution ? Optez pour l'épargne bancaire et réglementée. Vous envisagez d'acquérir votre résidence principale ? L'épargne logement est faite pour vous. Vous voulez investir votre argent à court, moyen ou long terme pour réaliser des achats, payer les études de vos enfants, anticiper votre succession ? L'épargne de placement et la pierre papier sont là pour cela. Vous souhaitez vous aménager une retraite plus confortable ? L'épargne retraite et l'épargne salariale sont à votre disposition.

➤ Optez pour un "véhicule"

Si vous avez choisi l'épargne de placement ou l'épargne retraite, vous devez déterminer un "véhicule" ou une "enveloppe" : assurance-vie, PER, PEA ou compte-titres.

➤ Choisissez un ou plusieurs supports

À l'intérieur de l'enveloppe que vous aurez choisie, vous devez opter entre différents types de valeurs mobilières, ou "supports" : actions, obligations, parts sociales ou certificats mutualistes, mais aussi pourquoi pas, si vous avez vraiment le goût du risque, or, cryptoactifs...

➤ Sélectionnez un Organisme de Placement Collectif (OPC)

Si vous investissez dans des actions ou des obligations, vous devez sélectionner un OPC : il en existe une multitude, offrant un large choix d'investissement mariant thématiques, zones géographiques et secteurs d'activité.



L'ÉPARGNE BANCAIRE ET RÉGLEMENTÉE

➤ L'épargne réglementée

L'épargne est dite "réglementée" lorsque l'État en fixe le taux de rémunération et les conditions de fonctionnement. Elle concerne quatre livrets et deux produits d'épargne logement, et elle est parfaite pour accueillir une épargne de précaution.

Avec l'équivalent de trois à six mois de salaire, elle permet, en effet, de faire face aux aléas du quotidien : réparations sur votre voiture ou votre maison, par exemple.

Disponible à tout moment, elle n'est pas fiscalisée (sauf pour l'épargne logement), mais son rendement est relativement modeste, à comparer avec le taux d'inflation.

Avec 926,1 milliards au 3^e trimestre 2023, elle représente 15 % du patrimoine financier des Français.

Les livrets réglementés sont le **Livret A**, le **Livret jeune**, le **Livret d'épargne populaire**, et le **Livret de développement durable et solidaire**.

👍 AVANTAGES

- Disponibilité immédiate
- Pas de fiscalité
- Sécurité

👎 INCONVÉNIENTS

- Rémunération
- Plafonds limités